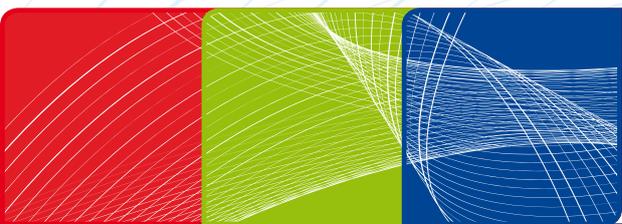




Projet de Santé
Réunion-Mayotte



LES PROGRAMMES

Programme de coopération régionale en santé dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien

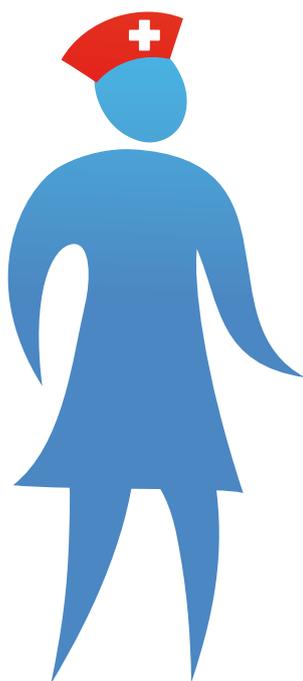
Document d'Orientation Stratégique

P 05 INTRODUCTION**1^{ère} partie****P 06 ETAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION SANITAIRE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN**

- 06 • 1.1 Les enjeux de la coopération en santé
- 06 • 1.2 La situation sanitaire dans le sud-ouest de l'océan indien
- 07 • 1.3 Appréciations sur la coopération sanitaire dans la zone

2^{ème} partie**P 10 DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN**

- 10 • 2.1 Les priorités affichées
- 12 • 2.2 Les objectifs poursuivis
- 13 • 2.3 Les moyens mobilisés
- 17 • 2.4 Les indicateurs de suivi



Le ministère français des affaires étrangères a actualisé en 2012 la stratégie de la France pour la coopération internationale dans le domaine de la santé¹. Il rappelle en outre les principes et les valeurs de la coopération française en santé :

- **Solidarité** : partage des progrès médicaux, mise à disposition de l'expertise française et amélioration de l'accès aux soins.
- **Droits de l'homme** : refus de toute discrimination, respect des minorités, promotion de l'égalité femme-homme.
- **Efficacité de l'aide** : appropriation par les pays, alignement sur les stratégies et systèmes nationaux, coordination des donateurs, harmonisation des procédures, redevabilité mutuelle et développement d'une gestion axée sur la performance.

La santé représente pour chacun un bien précieux qui conditionne fortement la capacité de chacun à agir pleinement dans la société. Agir pour une meilleure santé pour tous est l'expression d'une solidarité de base, porteuse de valeurs collectives très importantes, de partage et de justice..

La France occupe dans la zone sud-ouest de l'océan indien une place singulière que lui confère non seulement son histoire mais aussi la présence de plus d'un million de Français dans les îles de La Réunion et de Mayotte. Des liens étroits, de toute nature, existent entre les populations des îles de l'océan indien et traditionnellement, cet espace maritime est une zone de passage et de circulation tout autant porteur de richesses humaines que de risques en terme de santé publique.

Dans cet espace vulnérable par nature, la France a une responsabilité particulière et le niveau de développement de ses équipements sanitaires, la qualité de son personnel médical et paramédical et comme plus généralement son offre de soins lui permettent d'accompagner ses

partenaires dans une politique de développement des systèmes de santé pour améliorer la situation sanitaire de la région et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Pour la France, la coopération régionale dans le domaine de la santé est un moyen d'action concret et opérationnel permettant à l'ensemble des acteurs de la santé publique français de bien prendre en compte une réalité sanitaire de la région : les conditions sanitaires de nos populations seront d'autant mieux assurées que la problématique sanitaire fera l'objet d'une approche globale au niveau d'une zone géographique donnée. En effet, l'ouverture des îles à leur environnement régional et la circulation des personnes comme des marchandises imposent une prise en compte régionale des questions sanitaires.

L'objet de ce document est donc de proposer une démarche stratégique coordonnée de l'ensemble des acteurs de la santé publique à La Réunion et à Mayotte : Etat, collectivités locales, agence régionale de santé de l'océan indien, hôpitaux, université, secteur associatif, réseaux de surveillance et d'alerte, etc.

Cette démarche stratégique a pour objet, sur la base d'un diagnostic partagé, de centrer les actions de coopération sanitaire dans la zone océan indien autour de priorités affichées, d'objectifs communs et de moyens mutualisés ou mieux coordonnés. Une stratégie de coopération sanitaire unique permettra de rendre notre coopération plus visible pour nos partenaires dans la région et d'améliorer son efficacité au service des populations.

Dans cette perspective, le présent document identifie, après avoir rappelé les principales caractéristiques sanitaires de la zone sud-ouest de l'océan indien, enrichies par un état des lieux synthétique de la coopération sanitaire actuellement mise en oeuvre,



des priorités sanitaires régionales, affiche un certain nombre d'objectifs à poursuivre, précise les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs et enfin évoque les indicateurs de suivi de cette stratégie de coopération sanitaire. Enfin, trois points complémentaires sont à souligner relatif à cette stratégie de coopération :

- le **champ géographique concerné** est celui des Etats membres de la COI (Comores, Maurice, Madagascar et Seychelles) auquel il est possible d'ajouter le Mozambique ;
- le présent document est **élaboré pour une durée de cinq ans**, de 2012 à 2016 ;
- les **orientations stratégiques fixées ne sont pas exclusives** d'autres actions de coopération régionale dans le domaine de la santé mais chacune des parties prenantes s'engage à mobiliser l'essentiel de ses ressources autour de l'atteinte des objectifs qui ont été définis et des moyens qui ont été identifiés.

ETAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION SANITAIRE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN

Avant de définir les orientations stratégiques de la coopération sanitaire, il convient de rappeler quels sont les enjeux globaux de cette coopération puis préciser les principales caractéristiques de la situation sanitaire de la zone géographique concernée.

Se fondant ensuite sur une enquête conduite par l'Observatoire Régional de la Santé de La Réunion à la demande de l'Agence de Santé Océan Indien, un bilan synthétique sera fait de l'état de la coopération sanitaire actuellement conduite par l'ensemble des acteurs locaux afin d'en apprécier les points forts comme les points faibles.

C'est à partir de cette triple base qu'a été élaborée la stratégie de coopération sanitaire française dans la zone océan indien décrite dans ce document.

1^{ère} partie

— 1.1 Les enjeux de la coopération sanitaire

Les objectifs prioritaires pour la coopération régionale en santé de la France tiennent compte des défis à relever au niveau mondial, de la valeur ajoutée que peut apporter l'aide française en s'appuyant sur ses propres atouts et des intérêts français à long terme.

Ces objectifs, vers lesquels l'aide financière publique se concentre, reposent sur des valeurs et principes qui sont rappelés ci-dessous :

- la santé est une condition du développement autant qu'une conséquence ;
- l'accès universel aux soins et aux traitements, et le refus de toute discrimination sont indiscutables ;
- toute action doit s'accompagner de transferts de savoirs faire, servir à renforcer les structures locales, et présenter des bénéfices directs pour les patients ;
- la place des associations d'usagers est un facteur d'amélioration des systèmes de soins ;
- tout système de soins repose sur des soins de santé primaires intégrés, les programmes verticaux ont à terme vocation à disparaître ;
- l'appropriation de l'aide est un objectif majeur ;

- l'harmonisation de l'aide doit au mieux être réalisée dans les pays ;
- la formation et l'accompagnement sont des valeurs fortes de tout projet ;
- une évaluation systématique et indépendante des actions effectuées est nécessaire.

— 1.2 La situation sanitaire dans le sud-ouest de l'océan Indien

Ces principes s'appliquent intégralement dans la zone océan indien et constituent la référence pour les actions de coopération régionale.

La Réunion et Mayotte sont unies aux pays de la zone sud-ouest de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) par des liens géographiques, historiques, culturels et de solidarité, qui favorisent les échanges de population et qui nécessitent une mobilisation renforcée sur les sujets de coopération en santé.

Ces îles se caractérisent par une grande hétérogénéité quant à :

- leur taille (587040 km² pour Madagascar, 1862 km² pour les Comores, 1866 km² pour Maurice, 453 km² pour les Seychelles, 2512 km² pour La Réunion et 376 km² pour Mayotte)



ETAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION SANITAIRE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN

- leur population (20 millions d'habitants pour Madagascar, 1,25 millions d'habitants pour Maurice, 800.000 habitants pour La Réunion, 750.000 habitants pour les Comores, 180.000 pour Mayotte, 80.000 pour les Seychelles) ;
- leurs niveaux de développement avec un indice de développement humain¹ plaçant en 2010 Madagascar et les Comores parmi les pays les moins avancés dans le

classement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), respectivement 143^{ème} et les 132^{ème} sur 177 pays, Maurice et les Seychelles dans les pays à niveau intermédiaire respectivement 65^{ème} et 54^{ème} sur 177 pays, La Réunion parmi les pays à niveau élevé (35^{ème}) ;

- leurs indicateurs de santé :

	Espérance de vie à la naissance	Taux de natalité pour mille	Taux de mortalité infantile pour mille
Seychelles	73 ans	16	15,4
Maurice	73 ans	15,5	14,6
Comores	63 ans	36,9	72,9
Madagascar	57 ans	41,4	75,2
La Réunion	74 ans	18,3	6,1
Mayotte	73 ans	41,1	13,5

1 Mesure du développement humain dans ses trois dimensions fondamentales (espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation, produit intérieur brut)

— 1.3 Appréciation de la coopération sanitaire dans la zone

Des relations privilégiées de coopération en santé ont été tissées par La Réunion et Mayotte depuis plusieurs années avec les pays de la zone, notamment dans les domaines suivants :

- la lutte contre le VIH / Sida, à l'initiative du secteur associatif (en particulier de l'association RIVE Océan Indien), et dans le cadre des projets³ coordonnés par la Commission de l'Océan Indien (COI) ;
- le renforcement de la prise en charge des urgences, avec l'appui du SAMU de La Réunion ;
- les actions de coopération menées par le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion et le Centre Hospitalier de Mayotte, d'accueil de patients de la zone, de formations et de mise à niveau d'équipements dans les pays de la zone ;

- les actions menées par le groupe Clinifutur en matière de formation et de prise en charge des patients en oncologie ;
- les interventions de la Plate-Forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien de la Croix Rouge (PIROI) pour appuyer les pays dans les situations d'urgences auxquelles ils sont confrontés (épidémies de maladies hydriques, inondations, cyclones, perturbations de l'accès à une eau potable...) ;
- la veille sanitaire avec la participation active de l'Agence de Santé Océan Indien et de la Cire Océan Indien (Cellule de l'Institut de Veille Sanitaire en région) au réseau de surveillance des épidémies et de gestion des alertes (SEGA) de la Commission de l'Océan Indien ;
- la participation des représentants des services vétérinaires de La Réunion et de Mayotte au Réseau régional AnimalRisk pour exercer une surveillance active sur les maladies animales émergentes, porté par le CIRAD (Centre International de Re-

3 Projet URSIDA d'Appui à la COI dans la coordination de la prise en charge des urgences et de la lutte contre l'infection à VIH/SIDA – Projet AIRIS d'Appui à l'Initiative Régionale des IST/VIH/Sida dans les Etats membres de la COI.A à l'Initiative Régionale



ETAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION SANITAIRE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'Océan Indien



cherche Agronomique pour le Développement et le CRVOI (Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien) ;

- les missions humanitaires organisées par l'Association des Médecins de l'Océan Indien et Médecins du Monde.

Les interventions des acteurs de La Réunion et de Mayotte se caractérisent par leur diversité :

- diversité des thématiques (appui aux systèmes de soins, lutte contre les maladies transmissibles d'origine humaine ou animale, actions de formation...)
- diversité des acteurs : institutionnels, collectivités, ONG..., voire initiatives individuelles ;
- diversité des sources de financement.

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de Santé de La Réunion et Mayotte, l'Agence de Santé Océan Indien a confié à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de La Réunion la réalisation d'un état des lieux sur la coopération en santé dans l'Océan Indien.

L'étude⁴ conduite par l'ORS a identifié des points forts et des difficultés ou des attentes, partagés par les acteurs impliqués dans des actions de coopération.

La coopération en santé est clairement perçue par l'ensemble des acteurs interrogés comme un enjeu important. Plusieurs points forts sont cités :

- une volonté affirmée des acteurs de La Réunion et de Mayotte pour développer des actions de coopération en santé avec les pays de la zone océan indien ;
- des acteurs dont certains, forts de l'expérience acquise et de la connaissance du terrain, sont activement engagés dans une réflexion sur leurs actions pour donner une plus grande cohérence à leurs interventions ;

- une diversité d'offres de coopération (formation, appui technique, prise en charge spécialisée des patients...) permettant de répondre aux attentes des pays de la zone océan indien ;

- des possibilités de mobilisation de financement auprès de l'Agence de Santé Océan Indien (soutien aux actions de coopération hospitalières mises en œuvre par le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion et le Centre Hospitalier de Mayotte), du fonds des partenariats hospitaliers de l'Agence Française de Développement (AFD) piloté par la Fédération Hospitalière de France (FHF), des Fonds de Coopération Régionale (FCR) gérés par les Préfectures de La Réunion et de Mayotte, des collectivités locales, des fonds européens de développement ;

- une coopération hospitalière structurée :
 - par des conventions cadres signées entre le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, le Centre Hospitalier de Mayotte et les pays de la zone océan indien ;
 - par des échanges réguliers entre pays de la zone au cours des congrès de la Fédération Hospitalière de France Océan Indien (8^{ème} congrès à Maurice en 2010).

- l'existence de relais forts dans les pays grâce aux ambassades et aux agences locales de l'Agence Française de Développement (AFD) qui ont la connaissance des terrains et des besoins ;

- des projets "santé" fédérateurs des pays (Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles) de la Commission de l'Océan Indien auxquels participent activement les institutions et associations de La Réunion et de Mayotte (Agence de Santé Océan Indien, Centre Hospitalier Universitaire, Association Rive Océan Indien, Observatoire Régional de la Santé de La Réunion).

⁴ La coopération en santé dans la zone océan indien : état des lieux et perspectives - Observatoire Régional de la Santé de La Réunion- septembre 2011.

ETAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION SANITAIRE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN



Ces points forts évidents ne doivent pas masquer de réelles difficultés identifiées par les acteurs qui relèvent :

- de l'absence d'une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs de la coopération en santé ;
- de l'insuffisance de connaissances sur les pays de la zone océan indien : besoins, acteurs, contextes socio-culturels et économiques, initiatives et plans d'actions des bailleurs de fonds, des organisations non gouvernementales et des fondations privées sur les thématiques santé ;
- d'un manque de visibilité, à La Réunion et à Mayotte, sur les actions mises en œuvre par les uns et les autres, traduisant une absence de coordination et de travail en réseau, et pouvant être à l'origine d'actions redondantes. Les annuaires de la coopération, réalisés par les Préfectures de La Réunion et de Mayotte, constituent actuellement la principale source d'information recensant l'ensemble des actions mises en œuvre par les acteurs de La Réunion et de Mayotte et les sources de financement. A l'exception des informations fournies par les Préfectures concernant les actions financées par le Fonds de Coopération Régionale (FCR), les annuaires sont tributaires des réponses apportées par les acteurs ;
- d'une absence d'informations sur les autres coopérations internationales venant de pays tiers (Allemagne, Chine, Japon, etc...) ;
- d'un défaut d'informations et d'appui pour le montage des dossiers éligibles à des dispositifs financiers complexes, notamment pour les fonds européens de développement régional (FEDER) et de développement (FED) ;
- de l'existence de freins administratifs et réglementaires préjudiciables aux échanges entre les pays (difficultés pour certains professionnels de santé de la zone d'obtenir des visas d'entrée et de séjour sur le territoire français) ;
- de la question de la pérennisation des projets engagés, liée à l'instabilité politique de certains pays de la zone, et à des changements fréquents d'interlocuteurs.



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN



La Réunion et Mayotte, départements français d'outre-mer, sont situés dans un environnement international qui nécessite une mobilisation particulière, avec les pays de la zone, pour répondre aux enjeux de santé actuels et à venir.

Dès lors, la mise en place d'une coopération avec les pays de la zone sud-ouest de l'Océan Indien doit s'appuyer sur la prise de conscience de défis communs à relever ensemble.

Cette prise de conscience s'effectue de trois manières : l'identification de priorités sanitaires, la définition d'objectifs stratégiques et la détermination des moyens à mobiliser pour les atteindre.

Cette démarche serait incomplète si elle n'était pas accompagnée par la mise en place d'indicateurs de suivi de cette coopération régionale aussi bien pour ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés que la mise en place des moyens prévus.

Tels sont les quatre points développés dans les pages qui suivent.

2^{ème} partie

— 2.1 Les priorités sanitaires

Priorité sanitaire n°1 : maîtriser les risques sanitaires partagés avec les pays de la zone

Les maladies infectieuses (infections sexuellement transmissibles dont le VIH / Sida, tuberculose, paludisme), les maladies émergentes et réémergentes (chikungunya, dengue, les zoonoses telles que la fièvre de la vallée du Rift, la grippe aviaire, la leptospirose), les alertes sanitaires internationales (SRAS, grippe A H1N1) constituent des enjeux sanitaires transnationaux, favorisés par l'importance des déplacements de populations dans la zone, à travers les migrations mais aussi le tourisme. Ces déplacements concernent aussi les vecteurs, les moustiques en particulier.

La zone de l'Océan Indien est exposée aux catastrophes (cyclones, éruption volcanique, tremblement de terre, tsunami, accident d'avion...) qui peuvent avoir des impacts considérables sur la santé des populations.

La réponse à tous ces risques implique leur reconnaissance et des responsabilités collectives pour protéger les populations et les touristes. La mise en œuvre du Règlement Sanitaire International, engagement pris par tous les pays de la zone, nécessite également des capacités de détection précoce et de réponse aux urgences de santé publique dont certaines peuvent être ou devenir de portée internationale.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN

Priorité sanitaire n°2 : faire face à la menace des maladies non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète, santé mentale et addictions, maladies respiratoires,...)

Tous les pays de la zone sont confrontés à l'ampleur que prennent les maladies chroniques, qui touchent toutes les populations et régions de la planète. Véritable défi à relever du 21^{ème} siècle, la lutte contre ces maladies, si elle fait appel à des actions de promotion et d'éducation à la santé pour induire des changements de comportement, nécessite aussi un système de soins renforcé pour la prise en charge souvent complexe et coûteuse des patients.

Les questions de nutrition sont significatives du « double fardeau » affectant certaines îles, où peuvent cohabiter des problèmes de sous-nutrition et d'obésité, qualifiée de nouvelle épidémie.

Les pays de la zone ne sont pas non plus épargnés par les problèmes de santé mentale, dont ceux liés aux addictions, et les maladies neurologiques, telle que la maladie d'Alzheimer, liée au vieillissement des populations, qui peuvent entraîner de lourdes implications sociales et économiques.

Priorité sanitaire n°3 : atteindre les objectifs du millénaire en santé maternelle et infantile

Des mesures de prévention simples et peu coûteuses peuvent permettre de réduire la mortalité infantile dans certains pays de la zone, tels que l'accès à l'eau potable, la lutte contre la malnutrition, les vaccinations.

La lutte contre la mortalité maternelle nécessite des services de santé renforcés et de qualité pour une prise en charge optimale des grossesses et des accouchements.

Priorité sanitaire n°4 : lutter contre les infections associées aux soins et améliorer la sécurité de la prise en charge des patients

Les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indiquent que 5 à 10% des patients contractent quotidiennement une ou plusieurs infections dans les hôpitaux des pays développés. Ce risque, affectant plus particulièrement les patients qui subissent une intervention chirurgicale, serait deux à vingt fois plus élevé dans les pays en développement.

L'amélioration de la sécurité des patients est un enjeu important pour tous les pays de la zone. Les actions de coopération doivent permettre de faire de la problématique de la lutte contre l'infection et de la sécurité des patients une priorité dans les politiques de santé dans le cadre des stratégies de renforcement des systèmes de santé et des interventions en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement liées à la santé. Elles doivent viser à renforcer les programmes nationaux de sécurité des patients et de gestion des risques incluant la lutte contre les infections associées aux soins.

Il s'agit de privilégier les actions concourant :

- à renforcer les bonnes pratiques sur l'hygiène des mains en milieu de soins ;
- à améliorer la sécurité transfusionnelle, la sécurité des injections et de la vaccination, la sécurité des pratiques cliniques ;
- à assurer la sécurité de l'eau, de l'assainissement et de l'évacuation des déchets ;
- à s'attaquer à l'important problème de la résistance bactérienne vis-à-vis des antibiotiques à travers le partage des connaissances et les expériences en matière de prévention, de contrôle des infections nosocomiales et de contrôle de la résistance aux antimicrobiens ;
- à lutter contre le mésusage des médicaments et les médicaments falsifiés.

Le problème de la résistance bactérienne vis-à-vis des antibiotiques constitue une menace pour tous les pays de la zone.



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'Océan Indien



Priorité sanitaire n°5 : disposer de personnels de santé qualifiés et motivés, en nombre suffisant, pour améliorer la santé des populations et pour assurer le fonctionnement pérenne, rationnel, efficace des systèmes de santé ainsi que la qualité des soins

Tous les pays de la zone sont confrontés, à des degrés divers, à la question de la réponse à apporter à la raréfaction des ressources humaines en santé, notamment des personnels paramédicaux et médicaux. La formation initiale et continue des professionnels de santé, l'offre d'un environnement professionnel sûr et de qualité, l'attractivité des postes, la fidélisation des personnels de santé constituent des problématiques partagées par les pays de la zone.

Priorité sanitaire n°6 : maîtriser les conséquences sur la santé des évolutions démographiques et des phénomènes migratoires

La prise en compte, dans tous les pays de la zone, du vieillissement des populations pour adapter l'organisation des systèmes de santé est un enjeu majeur pour les années à venir.

Les niveaux de développement hétérogènes des îles de l'Océan Indien sont à l'origine de migrations pour des conditions de vie plus favorables. Même si les phénomènes migratoires ne sont pas directement liés à des raisons d'ordre sanitaire, les migrants font souvent partie des populations les plus vulnérables. Leur accès à la santé nécessite une attention particulière.

— 2.2 Les objectifs stratégiques de la coopération sanitaire française dans l'océan Indien

L'amélioration de la santé des populations constitue l'objectif général à poursuivre dans le domaine de la coopération en santé avec les pays de la zone Océan Indien.

Toute action de coopération s'inscrit dans le cadre d'une réponse à un besoin identifié et doit tenir compte des particularités liées aux contextes socio-culturels, sanitaires et économiques de chaque pays. Elle doit chercher à éviter de transposer des modèles non adaptés à ces contextes.

Elle passe par une meilleure connaissance des besoins ainsi que des réponses apportées à ces besoins, que ce soit par les pays eux-mêmes, par les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales ou les fondations privées. Cette connaissance est indispensable pour une meilleure articulation des actions menées par les acteurs de La Réunion et de Mayotte avec celles mises en place par d'autres partenaires, et une utilisation optimale des moyens dans un contexte contraint de ressources.

Dans ce cadre, les actions de coopération sanitaire régionale s'attacheront à renforcer les systèmes de santé pour répondre aux grands enjeux, en tenant compte de la dimension régionale voire internationale des questions sanitaires.

Elles poursuivront les quatre objectifs listés ci-dessous :

Objectif n° 1 : contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans la zone océan Indien

Cet objectif concerne directement :

- la lutte contre les infections sexuellement transmissibles avec en priorité le VIH / sida, la tuberculose, le paludisme ;
- les efforts à accentuer pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'Océan Indien

Objectif n°2 : renforcer la lutte contre les maladies émergentes, dont les maladies infectieuses d'origine animale, pour gérer les risques sanitaires à l'interface homme - animal - écosystèmes selon le concept one health / une seule santé.

Objectif n°3 : développer la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles : maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, maladies respiratoires, maladies liées à des problèmes de santé mentale, maladies neurologiques liées au vieillissement.

Objectif n°4 : favoriser la lutte contre les infections associées aux soins et la sécurité de la prise en charge des patients.

— 2.3 Les moyens pour atteindre ces objectifs

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans les lignes qui précèdent et dans le cadre des priorités sanitaires affichées, quatre moyens spécifiques ont été identifiés dont la mise en œuvre est essentielle à l'atteinte des objectifs fixés.

Les propositions tiennent compte notamment des recommandations issues des derniers documents de travail et de rapports nationaux⁵ ou régionaux⁶.

Moyen n°1 : mettre en place une gouvernance locale de la coopération sanitaire

La nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs conduit à recommander la mise en place d'une cellule d'appui, pilotée par l'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI).

Cette cellule d'appui aux actions de coopération a vocation :

- à assurer l'interface avec les autorités sanitaires des pays de la zone, les ambassades, les agences locales de l'AFD, la Commission de l'Océan Indien, les bureaux pays de l'OMS, pour une meilleure connaissance des besoins, des stratégies de réponse mises en place, des financements apportés par l'aide bi ou multilatérale, et des interventions des organisations non gouvernementales ;
- à jouer un rôle de plaidoyer fort auprès des institutions et des bailleurs de fonds pour le
- développement ou le renforcement des projets susceptibles de répondre à des besoins ;
- à fédérer et animer les acteurs de La Réunion et de Mayotte intervenant dans le champ de la coopération en santé au sein d'une plate-forme de travail pour :
 - un partage d'informations et d'échanges sur les besoins identifiés et les expériences acquises ;
 - le développement d'une veille informationnelle et la diffusion d'informations sur les spécificités des pays, les actions en cours, les appels à projets ;
 - l'élaboration de stratégies concertées et de programmes d'actions ;
 - le suivi des projets ;
 - la mobilisation l'expertise française pour répondre aux demandes ;
 - l'organisation de rencontres régionales.



5 • Rapport Mordelet sur l'organisation et le financement des activités de coopération internationale des hôpitaux dans le cadre de la tarification à l'activité – Novembre 2008 – Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins - Ministère de la Santé

• La stratégie de la France pour la coopération internationale dans le domaine de la santé – 2012 – Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

6 • Actes du 8ème congrès de coopération régionale – Fédération Hospitalière de France Océan Indien – Août 2010 de la mondialisation, du développement et des partenariats

• Document de travail de l'Agence Française de Développement : « Prises en charge spécialisées des patients des pays de l'océan Indien dans les hôpitaux de La Réunion : état des lieux et propositions » - Mars 2011

• La coopération en santé dans la zone Océan Indien : état des lieux et perspectives – Observatoire Régional de la Santé de La Réunion – Septembre 2011

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'Océan Indien



- à optimiser l'utilisation des dispositifs de financement par une orientation des acteurs vers les instruments financiers les plus adaptés et un appui au montage des dossiers financiers complexes.

Le rôle de la cellule d'appui, son organisation et son fonctionnement comme ses moyens nécessitent d'être définis. Toutefois, il convient d'ores et déjà de préciser que la cellule d'appui doit travailler en liaison étroite avec tous les acteurs institutionnels ou associatifs concernés, l'ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan indien, le conseiller régional de coopération en santé du ministère français des affaires étrangères, les collectivités territoriales et les préfetures.

La cellule d'appui pourra :

- proposer de mettre à l'ordre du jour, au moins une fois par an, du Conseil de Surveillance de l'ARS, la question de la coopération régionale en invitant toute personne ressource pour éclairer les débats ;
- élaborer une synthèse des actions de coopération pour le rapport d'activité de l'ARS et les préfetures de La Réunion et de Mayotte pour enrichir leurs annuaires de la coopération régionale.

Moyen n° 2 : s'appuyer sur les programmes portés par la Commission de l'Océan Indien

Les actions de coopération privilégieront, comme c'est le cas actuellement, l'ensemble des pays de la Commission de l'Océan Indien, avec une attention particulière aux pays les moins avancés (Comores et Madagascar). Elles peuvent également répondre à la demande d'autres pays de la zone, tels que le Mozambique.

Il est nécessaire de poursuivre notre engagement au sein des projets « Santé » de la COI et de conforter la capacité de réponse de l'ensemble des pays de la COI aux défis sanitaires à relever. L'implication des acteurs institutionnels, associatifs et des pro-

fessionnels de La Réunion, et de Mayotte plus récemment, a toujours été très active au sein des projets « Santé » pilotés par la Commission de l'Océan Indien (Projets RSIE et AIRIS).

Ces projets, outre leur ancrage institutionnel dans la COI, ont su créer une dynamique de fonctionnement en réseau en fédérant les ressources et les expertises des cinq Etats membres. L'expertise et le savoir-faire français sont reconnus et mis à contribution dans plusieurs domaines : urgences, VIH / Sida, veille sanitaire et surveillance épidémiologique humaine et animale, lutte antivectorielle.

L'Agence de Santé Océan Indien, en assurant le lien avec la Commission de l'Océan Indien, peut mobiliser l'expertise française, qu'elle soit institutionnelle ou associative :

- pour renforcer les systèmes d'information, les systèmes de surveillance ainsi que la recherche opérationnelle dans le domaine des maladies infectieuses et émergentes, d'origine humaine ou animale, de la santé maternelle et infantile, des maladies non transmissibles, en s'appuyant sur le réseau d'experts de La Réunion et de Mayotte (Agence de Santé Océan Indien, Cire Océan Indien, Observatoire Régional de la Santé de La Réunion, CIRAD, CRVOI, Centre Hospitalier Universitaire,...) ;
- pour apporter un appui aux pays dans les situations d'urgence et de catastrophes (épidémies de maladies hydriques, inondations, cyclones, perturbations de l'accès à l'eau potable...), notamment par la mise à disposition d'experts en santé environnementale auprès de la PIROI (Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien de la Croix-Rouge) ;
- pour partager, avec les Etats membres de la COI, des retours d'expériences de gestion de situations exceptionnelles, ou de situations de crise ;

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN

- pour favoriser les échanges de pratiques optimales dans la promotion de la santé, dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et transmissibles. A l'image de l'association Rive Océan Indien, dont l'expertise reconnue a été mise à contribution dans le domaine du VIH / Sida, les expériences des acteurs de La Réunion et de Mayotte peuvent être partagées avec les pays de la zone.

Moyen n° 3 : développer l'offre de formation française au profit du personnel de santé des pays de la zone

Il s'agit de promouvoir les partenariats dans le secteur de la formation des ressources humaines. La formation des ressources humaines en santé est le pilier du renforcement des systèmes de santé. Les pays de la zone disposent, pour certains d'entre eux (Maurice et Madagascar), d'une offre diversifiée de formation médicale initiale et continue, et de formation paramédicale. D'autres pays, Seychelles et Comores, ne peuvent que s'appuyer, en particulier pour les formations médicales, sur des filières de formation régionales ou internationales, avec un risque accru de non retour dans leur pays d'origine des personnes formées.

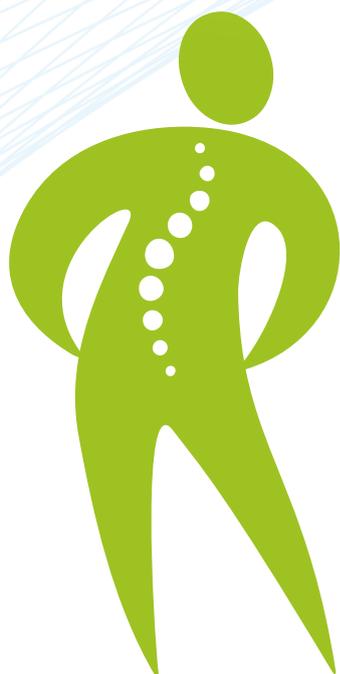
La France bénéficie d'une image très positive dans la zone océan indien pour la qualité des formations théoriques et pratiques. Le réseau académique français s'est historiquement fortement impliqué dans la zone, notamment à travers les coopérations spécifiques avec l'Université de Bordeaux 2, pour les formations médicales initiales et continues de médecine générale et de médecine spécialisée.

Il est possible de développer des partenariats et des accords de coopération visant à favoriser les actions de formation au bénéfice des pays de la zone. Leur appartenance à un ensemble francophone, et les perspectives de développement des offres de formation à dimension régionale portées par les différents acteurs concernés dans la région sont des facteurs facilitants. Les institutions de référence de la zone tels

que le Centre Hospitalier Universitaire et l'Université de La Réunion, les universités de Maurice et de Tananarive, les instituts de formation comme le Mauritius Institute of Health à Maurice, l'Institut National de Santé Publique et Communautaire à Madagascar, l'Ecole Nationale de Médecine et de Santé Publique rattachée à l'Université des Comores, peuvent concourir à développer les actions dans les domaines suivants :

- la formation des décideurs en santé publique et des administratifs de la santé dans le domaine du management, de la planification, de la gestion de structures de santé, de la gestion des crises sanitaires : l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) et l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) peuvent être sollicitées pour des formations régionales pouvant répondre aux demandes des pays de la zone ;
- la formation de personnels paramédicaux pour des compétences spécifiques (infirmiers urgentistes, infirmiers anesthésistes, infirmiers de blocs opératoires...), les échanges entre étudiants inscrits dans les filières de formation paramédicale ;
- la mise en place de diplômes interuniversitaires et de formations diplômantes, dans le cadre de partenariats hospitalo-universitaires, au diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS) et diplôme de formation médicale spécialisée (DFMSA) ;
- la formation dans le domaine biomédical ;
- la formation continue par l'organisation de rencontres régionales, de colloques et de congrès.

Différentes modalités de formation peuvent être privilégiées (formations sur place, formations à distance par le biais des nouvelles technologies, formations pratiques sous forme de stages d'immersion, échanges d'étudiants ou de professionnels en exercice) dans la mesure où elles s'organisent sur des réponses apportées à des besoins et sur une coopération suivie sur du long terme.



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN



L'Union Régionale des Professionnels de Santé de l'Océan Indien peut apporter un appui à la réalisation de ces actions de formation.

Moyen n° 4 : développer les coopérations hospitalières

Le savoir-faire, la technicité et l'expérience française en matière d'expertise hospitalière ont conduit plusieurs établissements de santé (CHU de La Réunion, Centre Hospitalier de Mayotte, Clinique Sainte Clotilde de La Réunion) à structurer une coopération hospitalière, qui s'est traduite par des conventions de partenariat et des actions visant à apporter un appui dans les secteurs de la prise en charge des patients, de la qualité et sécurité des soins, de la formation, de la gouvernance, des systèmes d'information, de l'ingénierie biomédicale.

Les actions de coopération hospitalière sont inscrites dans la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » comme une des missions des établissements publics de santé.

La création d'une cellule de coordination de la coopération hospitalière a été recommandée lors des dernières rencontres de la Fédération Hospitalière de France Océan Indien à Maurice en août 2010⁷ pour renforcer les coopérations hospitalières dans un ensemble coordonné d'actions durables afin d'améliorer la prise en charge des patients et l'organisation hospitalière.

Cette cellule pourrait être coordonnée par le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, et regrouper les représentants des établissements de santé des cinq pays membres de la COI.

Dans le contexte budgétaire actuel des hôpitaux français, le développement des activités de coopération internationale peut être confronté à des difficultés qu'il s'agit de prendre en compte :

- la valorisation et le financement du temps consacré par les équipes hospitalières à ces activités ;
- la perte d'activité hospitalière liée au départ en mission des médecins et autres personnels hospitaliers.

Les moyens peuvent être mobilisés dans le cadre de :

- la MIGAC (Missions d'Intérêt Général et à l'Aide à la Contractualisation) « Coopération Internationale » dont l'enveloppe financière est répartie, sous forme d'appel à projet, par la DGOS (Direction Générale de l'Organisation des Soins du Ministère de la Santé) ;
- du Projet Réseaux et Partenariats Hospitaliers bénéficiant d'un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), avec le partenariat de la Fédération Hospitalière de France.

Les actions de coopération doivent aussi favoriser les prises en charge spécialisées des patients des pays de l'Océan Indien, dans des disciplines médico-chirurgicales identifiées comme prioritaires (neurochirurgie, orthopédie, chirurgie infantile, chirurgie cardiaque, hématologie, oncologie...). Les recommandations émises en mars 2011 dans le document de travail⁸ de l'AFD portent sur la nécessité :

- de constituer de véritables filières de prise en charge au sein de la zone océan indien en renforçant les capacités des pays de la zone (notamment Comores et Madagascar) pour permettre le diagnostic et le suivi des patients dans le pays d'origine, en développant et consolidant les échanges entre les équipes médicales françaises et des pays de la zone ;

⁷ Actes du 8ème congrès de coopération régionale – Fédération Hospitalière de France Océan Indien – Août 2010

⁸ Document de travail de l'Agence Française de Développement : « Prises en charge spécialisées des patients des pays de l'océan Indien dans les hôpitaux de La Réunion : état des lieux et propositions » - Mars 2011

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION SANITAIRE FRANÇAISE DANS LA ZONE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN



- d'offrir, pour les patients nécessitant une prise en charge spécialisée, notamment à La Réunion, des modes d'hébergement alternatifs à l'hospitalisation, tels que l'ouverture de maisons des patients ou maisons des parents, l'accès à des familles d'accueil... ;
- de rechercher des solutions pour permettre la prise en charge financière des séjours hospitaliers de ces patients, à des tarifs inférieurs à ceux en vigueur.

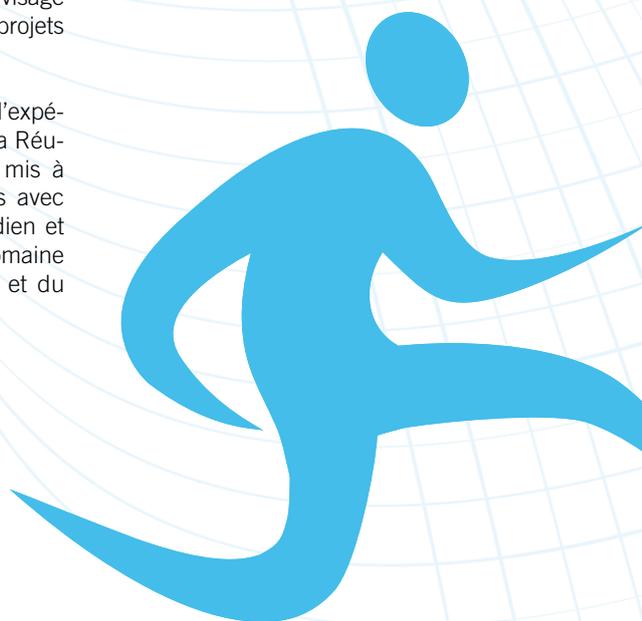
Moyen n° 5 : promouvoir les partages d'expériences et les actions dans le domaine de la promotion de la santé et dans le domaine médico-social

Comme toutes les îles de l'Océan Indien, La Réunion et Mayotte ont des expériences et un savoir-faire à partager en matière de promotion de la santé. L'appui des Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) pourrait être envisagé pour favoriser le développement de projets de coopération.

Dans le domaine médico-social, l'expérience et l'expertise des acteurs de La Réunion et de Mayotte pourraient être mis à profit pour développer les échanges avec les îles du sud-ouest de l'Océan Indien et renforcer les compétences dans le domaine de la prise en charge du handicap et du vieillissement.

— 2.4 Les indicateurs de suivi de cette stratégie

La cellule d'appui de l'ARS-OI aura à définir les indicateurs et les modalités de recueil des informations pour suivre d'une part l'atteinte des objectifs fixés et d'autre part pour s'assurer de la bonne mise à disposition des moyens identifiés. Une évaluation externe des actions de coopération régionale pourra également être initiée.





Projet de Santé
Réunion-Mayotte



Agence de Santé Océan Indien

2 bis avenue Georges Brassens - CS 60050
97408 Saint-Denis cedex 09
Tél : 02 62 97 97 00 - Fax : 02 62 97 97 18

www.ars.ocean-indien.sante.fr

